

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 9 MARS 2020**

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu

- Vote des comptes administratif 2019 commune et assainissement / affectation des résultats
- Vote des comptes de gestion du receveur 2019
- Admission en non-valeur
- Questions diverses

Date de convocation : 2 mars 2020

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, MONTAGNE Jean-Michel, PANO Jeanine, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, GAILLARD Jimmy, BUSCHE Chantal, DELHOME Gabriel.

Absents : M. MAISONNEUVE-POUZOL Franck

Pouvoirs : M. BLAISE Frédéric à M. MONTAGNE Jean-Michel et Mme CHABALLIER Aurélie à M. ANDRE Patrick

La séance est ouverte à 19h40

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Pour ce dernier conseil et après 3 mandats, remerciements de Mme le Maire à tous les élus et encourage la future équipe municipale.

Approbation du dernier compte rendu.

- Monsieur Jean-Michel MONTAGNE Adjoint aux finances, donne lecture des comptes administratifs 2019 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	:	297 521,55 €	
	Recettes	:	453 434,16 €	
				Résultat : + 155 913,08 €

Section d'Investissement :	Dépenses	:	143 450,43 €	
	Recettes	:	151 351,37 €	
				Résultat : + 7 900,94 €

Le compte administratif de la Commune et l'affectation du résultat est voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE L'ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	:	11 843,90 €	
	Recettes	:	67 624,67 €	
				Résultat : + 55 780,77 €

Section d'Investissement :	Dépenses	:	155 611,72 €	
	Recettes	:	147 840,95 €	
				Résultat : - 7 770,77 €

Le compte administratif assainissement est voté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2019 DU RECEVEUR :

Les comptes de gestion 2019 du Receveur Municipal, conformes aux comptes administratifs 2019, n'apportent aucune observation de la part du conseil municipal.

Admission en non-valeur de titre de recette pour l'année 2015 pour un montant de 100 €

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 25 Février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :

Titre n° 165 de l'exercice 2015, location salle d'animation pour un montant de 100 €.

DIT que les crédits vont être inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

AUTORISE, Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

* Une demande de motion de soutien à la filière du vin est demandée par le syndicat des vignerons (Délibération au prochain CM)

La séance est levée à 20h40

Le Maire,

Chantal BOUVET